Image not found or type unknown

Congé reprise par le propriétaire puis je rester au dela

Par **octave**, le **13/04/2011** à **16:19**

Bonjour,
suite à un congé reprise de la part de mon propriétaire signifié par lettre d'huissier il y a 5 mois ,je dois quitter les lieux sous peu(15mai) date de fin de mon bail malheureusement étant au rsa je suis dans l'incapacité de me reloger mes loyers ayant toujours été régles depuis trois ans il ya t'il un moyen juridique pour que reste dans les lieux,sans risiquer d'en etre expulsé apres la date butoir,pendant encore trois mois date à laquelle je quitte la région et donc le logement
merci de votre réponse
cordialement

Par **mimi493**, le **13/04/2011** à **18:06**

Déjà vérifier que le congé est valide
- date précise de signature du bail (meublé ou vide ?) ?
- date précise de réception de la LRAR (la date où vous avez signé pour récupérer la LRAR) ?
- le congé contient le nom, l'adresse actuelle et la qualité du repreneur ?

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés